



Date : 6 juin 2024

Titre : Services de courtage immobilier pour la connaissance du marché immobilier local pour l'ambassade du Canada en Italie, à Rome

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 25-265824

 Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels ; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

Addenda # 2

1. Demande de propositions, 3.0 Exigences obligatoire

SUPPRIMER :

O2	Le soumissionnaire doit être titulaire d'une licence d'agent immobilier valide et en cours de validité à Rome, en Italie.	Les répondants doivent fournir : <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'entreprise ; • Une copie de la licence ou de l'autorisation.
----	---	---

INSÉRER :

O2	Le soumissionnaire doit être titulaire d'une licence d'agent immobilier valide et en cours de validité à Rome, en Italie.	Les répondants doivent fournir : <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'agent courtier ou l'individu ; • Une copie de la licence ou de l'autorisation.
----	---	---

2. Demande de propositions, 4.0 Critères cotés par points

INSÉRER :

« Définition des transactions de courtage commercial : Il s'agit des services de courtage liés à la location, à l'achat, à la vente et aux services connexes »

3. Demande de propositions, 4.0 Critères cotés par points, 4.2 Transactions immobilières

SUPPRIMER :

« Objectif : Évaluer l'expérience du soumissionnaire (à la date de clôture) en matière de transactions commerciales en représentation de l'acheteur à Rome, en Italie. La valeur de chaque transaction doit s'élever à un minimum de 3 000 000 d'euros et avoir été réalisée après le 1er janvier 2010.»

INSÉRER :

« Objectif : Évaluer l'expérience du soumissionnaire (à la date de clôture) en matière de transactions commerciales en représentation de l'acheteur et/ou vendeur à Rome, en Italie. La valeur de chaque transaction doit s'élever à un minimum de 3 000 000 d'euros et avoir été réalisée après le 1er janvier 2010.»



4. Demande de propositions, 4.0 Critères cotés par points, 4.3 Propriétés diplomatiques

SUPPRIMER :

« **Objectif** : Évaluer l'expérience du soumissionnaire dans la prestation de services de courtage pour des propriétés résidentielles ou commerciales en Italie pour des entités diplomatiques, y compris des ambassades, des consulats, des missions, des résidences officielles et des logements pour le personnel des ambassades. La date d'inscription doit être postérieure au 1er janvier 2010 et la vente ou l'achat doivent avoir été réalisés avant la date de clôture. Le prix de vente de la propriété doit être supérieur à 1 000 000 d'euros »

INSÉRER :

« **Objectif** : Évaluer l'expérience du soumissionnaire dans la prestation de services de courtage pour des propriétés résidentielles ou commerciales en Italie pour des entités diplomatiques, y compris des ambassades, des consulats, des missions, des résidences officielles et des logements pour le personnel des ambassades. La date d'inscription doit être postérieure au 1er janvier 2010 et la vente ou l'achat et/ou de conseil doivent avoir été réalisés avant la date de clôture. Le prix de vente de la propriété doit être supérieur à 1 000 000 d'euros »

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.